



Versailles, le 10 septembre 2019

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

Sonia CAPRA, IA-IPR Sciences médico-sociales et  
Biotechnologies santé-environnement

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de STMS  
Mesdames et Messieurs les professeurs de  
Biotechnologies santé-environnement

S/c Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissement

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Objet : Lettre de rentrée

**Sonia CAPRA**  
Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique  
Régionale  
Sciences et techniques  
médico-sociales -  
Biotechnologies santé-  
environnement  
Sonia.capra@ac-versailles.fr

Chères et chers Collègues,

Une nouvelle année débute, qui s'annonce riche d'enjeux et d'évolutions pour l'enseignement des sciences et techniques sanitaires et sociales en série ST2S et l'enseignement des biotechnologies santé-environnement dans les différentes formations, série Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, BTS Management en hôtellerie-restauration et filière Economie sociale familiale avec la réingénierie du DE CESF pour ces deux disciplines.

J'espère que vous avez pu profiter d'agréables congés estivaux et vous souhaite une bonne reprise.

Je souhaite la bienvenue aux professeurs, titulaires ou stagiaires, entrant dans notre académie et vous souhaite une très bonne installation sur notre académie. Je remercie très chaleureusement, pour l'ensemble du travail effectué, les collègues pour lesquels cette nouvelle année marque le début de la retraite.

Comme chaque année cette lettre est l'occasion de faire un bilan général des actions et résultats de l'année écoulée et de vous présenter les principales perspectives de travail de cette nouvelle année. Dans ce cadre, je vous remercie toutes et tous très chaleureusement pour votre engagement toujours renouvelé au service de la réussite de vos élèves, par la qualité de votre enseignement, par les projets et actions que vous menez dans vos établissements, l'accompagnement des nouveaux collègues accueillis dans vos établissements, mais également pour votre engagement et votre professionnalisme qui permettent un déroulement efficace des examens, baccalauréat et BTS, que ce soit au moment des évaluations certificatives ou des phases de conception de sujets puisqu'un nombre important d'entre vous est régulièrement sollicité au niveau national. Je remercie également tous les personnels de direction et DDFPT qui ne ménagent pas leurs efforts pour faciliter le déroulement des épreuves orales et pour accueillir les commissions de correction dans les meilleures conditions.

Tél. 01 30 83 40 42  
Tep.01 30 83 47 71



## Résultats académiques et perspectives de travail

### Baccalauréat ST2S

2 / 8

|                         | Pourcentages de réussite |              |              |              |              |
|-------------------------|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                         | Session 2015             | Session 2016 | Session 2017 | Session 2018 | Session 2019 |
| <b>France Métropole</b> | 91,7%                    | 92,3%        | 92,1%        | 91,6%        | 90,7%        |
| <b>Académie</b>         | 87,1%                    | 92%          | 90,6%        | 90%          | 87,8%        |
| <b>Yvelines</b>         | 90,5%                    | 95,7%        | 92,8 %       | 92,2%        | 90,8%        |
| <b>Essonne</b>          | 87,4%                    | 91,1%        | 91,7 %       | 89,5%        | 87,3%        |
| <b>Hauts de Seine</b>   | 88,2%                    | 88,2%        | 86,2 %       | 87,8%        | 83,1%        |
| <b>Val d'Oise</b>       | 82%                      | 91,8%        | 90,3 %       | 89,3%        | 88,2%        |

Le pourcentage de réussite au baccalauréat accuse cette année une baisse sensible par rapport à l'an passé, les 4 départements étant concernés par celle-ci, de manière plus ou moins importante. Il s'avère ainsi nécessaire d'analyser cette évolution au sein de chacun de vos établissements, de manière à identifier les principales causes d'une éventuelle baisse pour en dégager des pistes d'action pour cette année, au regard des publics accueillis et de la dynamique interne de l'établissement. Ces résultats doivent également être rapprochés du taux d'accès des élèves à des poursuites d'études supérieures.

Les modalités de recrutement des IFSI et des établissements de formation en travail social modifiées cette année ont amené des situations d'accès à ces formations supérieures localement différentes, avec, selon les établissements, un taux d'accès fortement augmenté contrairement à d'autres où celui-ci est resté stable.

En ce début d'année, il me serait fort utile de pouvoir bénéficier des résultats d'accès à ces formations pour chacun de vos établissements, avec une courte analyse de votre part. Je vous en remercie par avance.

Maintenir un accès à ces formations pour nos élèves qui en démontrent la motivation et les capacités, sous la forme de potentialités en cycle terminal, constitue un enjeu pour la série ST2S. Il nous faudra ainsi poursuivre nos échanges sur l'accompagnement à l'orientation de nos élèves, par les activités et projets pédagogiques proposées ainsi que par votre implication/place dans le processus d'orientation et de sélection (rédaction des appréciations trimestrielles, de la fiche avenir, accompagnement des écrits des élèves sur Parcoursup...).

En ce qui concerne nos deux épreuves certificatives, le suivi et l'évaluation de l'épreuve de projet technologique doivent encore maintenir notre attention pour cette dernière année de mise en œuvre et prendre en compte l'ensemble des travaux menés au sein de l'académie ainsi que les écrits les formalisant.

Si les notes obtenues par les élèves à l'épreuve écrite de sciences et techniques sanitaires et sociales sont convenables, les comptes rendus des commissions de



3 / 8

correction ont malgré cela confirmé l'importance de mettre l'accent sur la formation à l'exploitation pertinente des données issues de documents scientifiques ou technologiques au contraire d'une simple paraphrase sans discernement, à la mobilisation des connaissances au service d'une analyse ou d'une argumentation au contraire d'une simple restitution de connaissances. Ces compétences sont essentielles à toute poursuite d'études supérieures longues et demandent à être travaillées de manière concertée en équipe pédagogique pluridisciplinaire afin d'optimiser les progrès de chaque élève en appui privilégié d'une des disciplines dans laquelle il se sentirait davantage en réussite. En amorce de cette réflexion, notre première animation pédagogique de l'année sera une journée interdisciplinaire, avec nos collègues de biochimie-génie biologique et de physique-chimie. Celle-ci permettra de croiser nos regards sur les programmes des 3 enseignements de spécialité de la nouvelle classe de première afin de se projeter sur des stratégies pédagogiques ou des projets ancrés dans ces dimensions disciplinaires complémentaires. En effet, les contenus de ces 3 programmes ayant été rédigés en cohérence, certaines thématiques sanitaires ou sociales pourraient être abordées dans leur complexité, sous l'angle des différentes approches disciplinaires ; ceci constituerait une première approche de la pluridisciplinarité, enjeu majeur du supérieur.

#### Brevets de techniciens supérieurs

Les résultats académiques pour les BTS ESF et SP3S sont globalement satisfaisants cette année mais il persiste quelques disparités entre les établissements qui nécessitent une analyse plus fine au sein de chacun afin de déterminer certaines priorités de travail, notamment en fonction du public accueilli et des problématiques locales.

##### ✓ BTS SP3S :

Pourcentages de réussite académique par rapport aux candidats présents : de 83,3% à 100% selon les établissements (pourcentage de réussite interacadémique par rapport aux candidats présents : 76,2%)

##### ✓ BTS ESF :

Pourcentages de réussite académique par rapport aux candidats présents : de 69,6% à 95% selon les établissements (pourcentage de réussite interacadémique par rapport aux candidats présents: 82,5%)

Dans la continuité des travaux des années précédentes, nous poursuivrons nos réflexions engagées sur chacune des formations supérieures, avec la dynamique propre à chacune, parfois en fonction de l'établissement concerné : liaison bac pro/BTS, élaboration d'un plan de formation, conception des situations d'évaluation...

Je vous remercie de continuer à me faire parvenir vos situations d'évaluation de CCF un mois avant leur passage afin que je puisse les valider et reste à votre disposition en cas de nécessité.



## Réforme du lycée

4 / 8

### Textes parus

Je vous invite à prendre connaissance des ressources d'accompagnement pour les nouveaux programmes de la série ST2S en classe de première, y compris celles pour l'ETLV, ainsi que de celles pour l'enseignement optionnel santé-social (<https://eduscol.education.fr/cid143717/st2s-bac-2021.html>) en classe de seconde. Le programme de STSS de terminale est paru au Bulletin officiel spécial n°8 du 25 juillet 2019.

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144054](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144054).

Le Conseil Supérieur des Programmes a mis en ligne les propositions sur les modalités de l'épreuve écrite de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales

([https://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/65/5/Projet\\_Epreuves\\_examen\\_ST\\_SS\\_ST2S\\_Tle\\_Voie\\_T\\_1133655.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/65/5/Projet_Epreuves_examen_ST_SS_ST2S_Tle_Voie_T_1133655.pdf)); nous attendons la version définitive de cette épreuve ainsi que la définition de l'épreuve orale terminale.

L'évaluation certificative de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) est présentée dans le cadre des épreuves communes de contrôle continu en LV ([https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/8/NDS\\_Langues\\_vivantes\\_E3C\\_1103668.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/8/NDS_Langues_vivantes_E3C_1103668.pdf) (page 4).

### Mise en œuvre du programme de STSS

L'enseignement de STSS doit permettre de construire scientifiquement des repères en appui sur la science (études épidémiologiques, sociologiques), pour que les élèves soient en capacité de questionner un phénomène sanitaire ou social et d'en mesurer les enjeux en prenant du recul sur les représentations.

Comme pour le programme précédent, les pôles thématique et méthodologique participent conjointement à la compréhension des questions de santé et sociales. Afin d'assurer le développement des capacités de chacun de ces pôles, une progression spécifique pour chacun des pôles est préconisée. Toutefois, une mise en évidence des liens existant entre eux et un enrichissement mutuel sont indispensables afin d'éviter que les élèves appréhendent le contenu de ces deux pôles de manière distincte, sans discerner l'importance de chacun dans la compréhension et l'analyse des questions sanitaires et sociales. Par exemple, la qualité de l'information doit être questionnée au travers de chaque activité proposée, en lien avec la partie du programme de méthodologie consacrée à la recherche documentaire. L'enseignement de la méthodologie d'une démarche d'étude doit permettre aux élèves de comprendre comment les études scientifiques en santé sociale contribuent à la connaissance de l'état de santé et de bien être d'une population étudiée dans le pôle thématique.



5 / 8

La première animation pédagogique, prévue au premier trimestre, nous permettra de poursuivre la réflexion engagée sur la mise en œuvre de ce nouveau programme, au regard du contenu des documents ressources parus.

### L'enseignement technologique en langue vivante

L'ETLV repose sur le programme de langue vivante et sur celui de la spécialité qui lui sert d'appui. Cet enseignement implique un pilotage partagé autour d'objets d'étude communs ancrés dans la spécialité technologique et dans le contexte de référence de la langue vivante. Les thématiques abordées et les progressions élaborées font l'objet d'une concertation entre les deux enseignants de manière à assurer des apprentissages dans les deux disciplines concernées.

Une formation concernant l'ETLV sera proposée pour les enseignants ayant en charge cet enseignement ou souhaitant le prendre en charge dans les années futures.

### **Formation continue**

Cette année encore le Plan académique de formation disciplinaire propose une offre diversifiée et très large et je vous invite à la consulter le plus attentivement possible ([https://stms.ac-versailles.fr/IMG/pdf/19\\_20\\_pdf\\_paf\\_stms.pdf](https://stms.ac-versailles.fr/IMG/pdf/19_20_pdf_paf_stms.pdf)) afin de procéder à votre inscription aux formations qui correspondent à vos besoins avant le 20 septembre, date de clôture des inscriptions. Chacun d'entre vous intervenant en ST2S sera convoqué aux animations pédagogiques concernant la mise en œuvre des nouveaux programmes et la réflexion sur les nouvelles épreuves certificatives.

Pour les enseignants en DE CESF, les journées de travail prévues au PAF seront consacrées à la mise en œuvre du nouveau référentiel du diplôme

Les journées d'animation ou réunions d'équipes concernant les formations post-baccalauréat s'inscriront dans la continuité des réflexions déjà engagées.

Je vous rappelle que s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel est une compétence de l'enseignant que l'on ne peut ignorer dans le contexte actuel de l'évolution du métier d'enseignant et de la réforme des programmes. En outre, toute inscription à une formation ayant reçu un avis favorable de la part de votre chef d'établissement doit être assumée au moment de sa mise en place et votre présence est obligatoire à tout temps de travail (animation pédagogique ou réunion d'équipe) pour lequel vous avez reçu une convocation officielle. L'offre étant très importante cette année, je vous invite à mener une réflexion concertée, en équipe, pour sélectionner les formations auxquelles vous souhaitez assister, pour des prolongations de réflexion en établissement ou des mutualisations de différentes pratiques.



## Communication et ressources disciplinaires

6 / 8

Je vous rappelle que seule votre adresse académique doit être utilisée pour les communications professionnelles et je vous invite par conséquent à la vider régulièrement (ainsi que la corbeille). Sans cela, les messages d'erreur qui me parviennent à chaque envoi ne me permettent pas d'être assurée de votre réception de l'information envoyée. Je vous rappelle également que vos courriers administratifs comme ceux par exemple relatifs à votre évaluation (rendez-vous de carrière) vous parviennent sur cette boîte mail académique.

Je vous invite à profiter pleinement de la richesse des ressources disciplinaires, pédagogiques et didactiques mises en ligne sur notre site disciplinaire académique (<https://stms.ac-versailles.fr/>), cette prise de connaissance étant très facilitée par l'infolettre qui vous est envoyée. Je remercie très sincèrement madame Kathy Ajakane pour le travail conséquent effectué pendant 3 années en tant que webmestre de notre site et vous informe qu'à partir de cette année, madame Fontaine Florence reprendra cette mission de webmestre ; je la remercie également très sincèrement pour avoir accepté cette mission.

Dernière information, vous trouverez, sur la page web Eduscol l'ensemble des informations concernant le concours « les jeunes et la sécurité sociale » <https://eduscol.education.fr/cid127885/les-jeunes-et-la-securite-sociale.html>, page qui a été mise à jour suite à la publication de la [circulaire n° 2019-076 du 21-6-2019 \(NOR MENE1913631C\)](#) : Concours national 2019-2020 « Les jeunes et la Sécurité sociale ». Ce concours est une belle opportunité pour développer des projets avec vos élèves ou étudiants et mieux faire connaître nos formations.

Restant à votre écoute, je vous souhaite une excellente année scolaire riche d'accomplissements professionnels et de réussite pour vos élèves et étudiants et me réjouis des projets que nous poursuivrons ensemble.

Sonia CAPRA,  
IA-IPR Sciences médico-sociales  
Biotechnologies Santé-environnement



7 / 8

## Lettre commune de rentrée des IA IPR de l'académie de Versailles

En cette rentrée 2019, la promotion des élèves « Baccalauréat 2021 » entre en première générale ou technologique au nouveau lycée. Le travail conduit au sein des établissements a permis à 92,5 % des lycées publics de l'académie de proposer, dans la voie générale, sept enseignements de spécialité ou plus et les élèves se sont emparés de cette diversité nouvelle en choisissant un large panel de combinaisons d'enseignements. La publication des [programmes de classe terminale](#) cet été clarifie les parcours et aidera tous les acteurs à se projeter progressivement dans l'année de terminale.

La réforme du baccalauréat général et technologique introduit en classe de terminale un oral final de vingt minutes couronnant ainsi un parcours qui déploie progressivement ces compétences sur l'ensemble de la scolarité. Reconnu comme une responsabilité partagée, l'oral doit plus que jamais faire partie intégrante des projets et pratiques pédagogiques de chaque discipline au sein de la classe et constituer un axe fort du travail interdisciplinaire.

Les modalités d'organisation des épreuves communes du contrôle continu ont été explicitées ([BO du 25 juillet 2019](#)) ; les établissements et les équipes disposent désormais du cadre dans lequel les élèves seront évalués. Ces nouvelles modalités engagent à repenser les pratiques évaluatives et notamment la programmation des évaluations en classes de seconde et de première.

A tous les niveaux d'apprentissage, les évaluations nationales (en CP, CE1, 6ème et les tests de positionnement en seconde) participent d'une culture partagée de l'évaluation mettant l'accent sur sa dimension formative essentielle. Ces évaluations ont été repensées en 6<sup>ème</sup> et en seconde afin de vous fournir des repères plus pertinents sur les acquis de vos élèves. Ils complètent vos constats et vous permettent de répondre au plus près des besoins de chaque élève.

Le dispositif « devoirs faits » au collège est un levier puissant pour aider chaque élève à gagner en confiance et à construire son autonomie. Il questionne également les pratiques pédagogiques, auxquelles il ne peut qu'être étroitement associé. Il fait l'objet d'un nouveau plan d'actions académique qui a vocation notamment, à partir des expériences qui ont été menées, à déployer et mobiliser des partenariats et renforcer le lien école-élèves-familles. Des ressources académiques ont été élaborées afin d'alimenter vos réflexions à ce sujet ; une page leur sera dédiée très prochainement sur le site académique.



8 / 8

L'académie, déjà fortement engagée dans l'[éducation au développement durable](#), s'inscrit dans la nouvelle phase de généralisation de l'EDD engagée par le Ministère de l'Education Nationale. Cette dynamique favorise l'engagement et la responsabilisation des élèves. Amenés ainsi à être pleinement acteurs de leurs apprentissages, collégiens et lycéens construisent et renforcent savoirs disciplinaires et compétences transversales tout au long du travail de conception, de mise en œuvre et de valorisation des projets conduits dans les établissements.

Les corps d'inspection sont mobilisés et à vos côtés dans la mise en œuvre des réformes, dans la conduite d'expérimentations que vous pouvez mener auprès de vos élèves, dans la réflexion pédagogique et didactique que vous engagez au quotidien, individuellement et collectivement. Afin d'accompagner votre travail et en complément des animations pédagogiques organisées et ressources produites, les corps d'inspection ont également initié depuis janvier 2019 une publication régulière de lettres thématiques qui se poursuivra cette année (lettres déjà parues sur les langues vivantes, les langues et cultures de l'antiquité ; lettres à paraître, entre autres, sur les séries technologiques, les compétences d'oral et l'évaluation).

L'accompagnement de votre parcours professionnel demeure une priorité. Les rendez-vous de carrière, désormais programmés dans le respect d'un délai de 15 jours (et non plus 30 jours), constituent des temps d'échanges essentiels sur la carrière de chacune et chacun.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.